

1er juillet 2011 : La réforme des retraites entre en vigueur

Actualité législative publié le 01/07/2011, vu 2036 fois, Auteur : Juritravail

A compter du 1^{er} juillet 2011, l'<u>âge légal de la retraite</u> passe progressivement de 60 à 62 ans au rythme de 4 mois supplémentaires par an .

L'âge du taux plein est relevé progressivement de 65 à 67 ans de 2016 à 2023. Toutefois, certains salariés pourront bénéficier d'un départ à la retraite anticipé à 60 ans au titre de la pénibilité.

Les détails de la réforme :

Les 10 points clés de la réforme des retraites

Les documents essentiels pour comprendre le sujet :

Les éléments pour calculer votre retraite

Pour mieux comprendre le sujet, Juritravail vous propose :

- Calcul de la Retraite
- 350 lettres de motivation
- Fiches métiers
- Emploi Lettre demotivation et CV